



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Mairie

19500 MEYSSAC

TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 13 du mois de décembre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Isabelle SEGUY, Murielle GENTE, Emmanuelle DUPUY, Stéphane FARGE .

MEMBRES ABSENTS : **Stéphanie CISCARD (pouvoir Christophe CARON) Alexandre TRONCHE, Dominique DEVILLERS (pouvoir Emmanuelle DUPUY)**

Secrétaire de séance : Stéphane FARGE

Date de convocation : 8 décembre 2023

DELIBERATION N° 2023.75 Vote des tarifs communaux 2024

Monsieur le maire indique que la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'étude des tarifs communaux applicables en 2024.

La proposition de tarifs issue des débats est la suivante :

DROITS DE PLACE

- Tarifs au ML : Abonnés 0.50€/ml Volants 1.20€/ml
- Branchement électrique : 1.60 €

- Droits de pesage : 2€
- Droits de stationnement camions outillage : 60€

ASSAINISSEMENT

- Redevance annuelle assainissement
 - Forfait : 75€ HT
 - Prix au m3 : 1.60€

- Taxe de raccordement bâti existant : 600€
- PAC (Participation à l'assainissement collectif) construction neuve : 8€/m2 de surface de plancher créé

CANTINE

- Repas : 3.25€

GARDERIE

- Tarifs horaires
 - 1€ la demi-heure 2€ l'heure
 - 3.66€ l'heure pour 2 enfants
 - Gratuité à partir du 3^{ème} enfant
- Tarifs forfaitaires

GARDERIE FORFAIT	Moins d'1 heure /jour	Plus d'1heure/jour
1 enfant	50€	60€
2 enfants	85€	105€

Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

Dernière période de facturation majorée (du 07.04 au 07.07) car 13 semaines

GARDERIE FORFAIT	Moins d'1 heure /jour	Plus d'1heure/jour
1 enfant	64€26	77€13
2 enfants	109€26	135€

Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

EXPLOITANTS DE DEBIT DE BOISSONS (consommation sur place)

- 6€ le m2

LOCATION TABLES AUX PARTICULIERS et ENCOMBRANTS

- 3€ la table
- Collecte d'encombrants à domicile : 15€

CIMETIERE

- Case columbarium : 1000€
- Concession pleine terre : 100€ /m2
- Rétrocession : 75% de la somme réglée lors de l'achat

MEDIATHEQUE

- Carte annuelle : 20 € par famille
- Ludothèque : 5€ par famille

LOCATION SALLES

- Salle Versailles

Tarif particuliers pour le week-end : du samedi au dimanche :

- Location aux particuliers meyssacois : 350 € (acompte à la réservation : 140.00 €)
- Location aux particuliers non meyssacois : 500.00 € (acompte à la réservation : 200.00 €)

Tarif week-end prolongé : du vendredi matin au lundi matin :

- Habitants de Meyssac : 400.00 € (acompte à la réservation 160.00 €)
- Personnes extérieures à la commune : 600.00 € (acompte à la réservation 240.00 €)

Tarif particuliers de location à la journée hors week-end :

- Location aux particuliers meyssacois : 100.00 €
- Location aux particuliers non meyssacois : 200.00 €

Tarifs entreprises métiers de bouche et organisation d'événementiels :

- Week-end prolongé : 600.00 €
- Week-end : 500.00 €
- Journée en semaine : 200.00 €

Entreprises meyssacoises :

- Week-end prolongé : 500.00 €
- Week-end : 400.00 €
- Journée : 150.00 €

Tarif aux associations :

Tarifs associations hors commune :

- Le week-end : 250.00 € (acompte à la réservation 100.00€)
- A la journée du lundi au vendredi : 150 €

Tarif associations de la commune

- 80.00 € par jour de location
- 150.00 € le week-end

Participation aux frais de chauffage pour la période du 1er octobre au 1er mai :

- Associations : 30 €
- Meyssacois : 30 €
- Particuliers hors commune et associations hors commune : 30 €
- Caution de location : 800.00 €
- Caution ménage : 150.00 €

➤ Salle de l'Ancienne Cantine

Location aux meyssacois : 70 €

Gratuité pour les associations ayant une activité à Meyssac

Participation aux frais de chauffage pour la période du 01.10 au 01.05 :

Particuliers meyssacois : 30.00 €

Caution de location : 100 € pour l'organisation de soirées privées ou associatives ouvertes au public (*pour les associations qui ne sont signataires de la convention d'occupation de la salle*).

➤ **Loyers communaux :**

- Chambres de la Poste :

Location au mois : 160 €

Location à la semaine : 50 €

Caution : 160 € *pour toute location supérieure à un mois*

- Logements groupe scolaire :

2 logements loyer 380.00 € charges 90.00 €

2 logements loyer 360.00 € charges 90.00 €

- Garages communaux :

2 garages la Poste : 60 €

1 garage la Poste : 50 €

1 garage route de la Foucherie : 60 €

Garage groupe scolaire : 60 €

- Logement place Saint Georges

Loyer 590.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

✚ valide à l'unanimité les tarifs présentés

✚ charge Monsieur le Maire de l'application des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour extrait conforme,

Christophe CARON

Maire de MEYSSAC

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0